

# Un carnet d'entretien, pour quoi faire ?

Document édité par  
**l'Office Général du Bâtiment et des Travaux Publics**



La réception des travaux a eu lieu, toutes les réserves ont été levées, l'état de votre bien est neuf.

Bien sûr, ces travaux ont été réalisés sous la conduite d'un architecte ou d'un maître d'œuvre par des entrepreneurs qualifiés qui vous apportent des garanties biennales ou décennales suivant les types d'ouvrages.

Pour pérenniser la bonne qualité des prestations réalisées, vous devez vous assurer de la durabilité de l'édifice qui doit faire l'objet d'un entretien régulier.

Pour vous y aider, nous vous proposons une énumération de quelques consignes élémentaires.

Celles-ci vous permettront de maintenir en bon état votre patrimoine pour vous éviter les désagréments de quelques sinistres.

En effet, une partie de responsabilité pourrait vous être imputée pour défaut d'entretien.

La conception de ce carnet doit vous permettre de mener à bien ces opérations...

Et de conserver tout l'historique de votre construction.

Ce CARNET est commercialisé par l'O.G.B.T.P. au prix unitaire de 10 € TTC (pour des commandes supérieures à 8 exemplaires : prix unitaire de 8 €) + frais d'envoi

Prix TTC franco de port (sauf pour DOM TOM, frais d'envoi en sus sur devis)

[voir au verso un aperçu de notre CARNET D'ENTRETIEN](#)

**Vous pouvez aussi commander ce Carnet d'Entretien depuis notre site [www.ogbtp.com](http://www.ogbtp.com).**



## BON DE COMMANDE A RETOURNER A OGBTP

6/14 rue la Pérouse – 75784 PARIS Cedex 16 – Tél. : 01.45.53.61.36  
Site [www.ogbtp.com](http://www.ogbtp.com) : - Association loi 1901 – SIRET 78428504100025

*Merci de bien vouloir renvoyer ce bon de commande accompagné de son règlement,  
(chèque bancaire uniquement)*

Désignation	Quantité	P.U. TTC	TOTAL TTC
Carnet d'Entretien pour Maison Individuelle	Je passe commande ferme pour : 1 à 7 CE-MI à 10 €/u pour : ≥ 8 CE-MI à 8 €/u	10 € x ___ u + frais port 8 € x ___ u + frais port (voir ci-dessous)	Soit compris frais de port : _____

Port pour 1 = +1,35€, pour 2 à 3 = +2.22 € pour 4 à 7 =: +3.02€ pour 8 à 15 =+3.92, pour 16 à 30=: +5.16€ pour 31 à 45 = +6.04€  
Au-delà de 45, nous contacter pour devis.

Nom du destinataire : \_\_\_\_\_  
Adresse de facturation : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

signature

**MAÇONNERIE :**

Pour l'ensemble des travaux de maçonnerie, il n'y a pas de consigne particulière d'entretien, mais une surveillance sur l'aspect d'ensemble de l'édifice.

Un nettoyage périodique de certains matériaux apparents et de certaines parties dont les surfaces sont presque planes doit être pratiqué afin d'éviter des stagnations d'humidité. En effet, celles-ci pourraient engendrer à court terme des détériorations regrettables.

Toutes modifications de structure ou de destination des ouvrages doivent être exécutées par un professionnel qui calculera les possibilités et apportera ses garanties. (Notamment création ou modification d'ouverture, aménagements en sous-sol, création de véranda...)

**RÉSEAUX ENTERRES :**

Vérifier, au minimum, 2 à 3 fois par an que les canalisations et regards de recueil des Eaux Usées (E.U.) et Eaux Pluviales (E.V.) ne sont pas encrassés.

Bien identifier l'ensemble de votre installation d'assainissement. (Siphon ou fosse)

Vérifier, au minimum, 2 fois par an, que les canalisations, les regards de recueil des Eaux Usées (E.U.) et Eaux Pluviales (E.V.) ne sont pas encrassés.

Un siphon de connecteur est l'élément de raccordement au réseau public. Destiné à bloquer les matières solides ou objets qui pourraient obstruer le réseau public, il y a lieu de vérifier son fonctionnement et de le nettoyer au minimum une fois par an.

**SOLS PLASTIQUES, CARRELAGES ET SOLS STRATIFIÉS :**

Les sols nécessitent un entretien régulier et adapté. Attention à ne pas trop mouiller ces surfaces.

**MOQUETTE :**

Entretien  
L'utilisation d'un « aspirateur-brosseur » est recommandée au moins une fois l'an.

**Lexique, quelques « mots choisis » :**

**Crapaudines**  
pour eaux pluviales (à embouliner et à chasser)

**Siphon**  
principe général

**Crémaillère**  
pour eaux pluviales

**Feuillures (F) et contre-feuillures (C)**

**Engravure (E)**

**CHARPENTE :**

Les bois de charpente ne nécessitent pas d'entretien particulier. Un simple contrôle chaque année suffit. (Visuel ou par sondage.)

Au-delà des 10 ans un traitement fongicide insecticide peut s'avérer nécessaire. Si vous avez un doute (petits trous suspects ou traces de sciures, tâches odeurs ou champignon), faites venir un professionnel agréé.

Toutes modifications de la charpente ou de l'isolant thermique doivent être exécutées par un professionnel qui calculera les possibilités et apportera ses garanties.

**COUVERTURE, EAUX PLUVIALES :**

Éliminer les mousses.

Nettoyer 2 fois par an, particulièrement avant la saison des pluies, les gouttières, chéneaux, tuyaux de descente, regards, gargouilles, crapaudines.

Ouvrages accessoires à vérifier visuellement  
Une attention particulière sera apportée aux engravures et aux ouvrages de maçonnerie tels que solins ou droit des cheminées ou des décalages de murs ainsi que les fatiges scellés au mortier. En cas de décollement ouvrir votre couverture.

**Ventilation des combles**  
Vérifier régulièrement 2 fois par an les ventilations de toiture qui doivent être maintenues en bon état, enlever les toiles d'araignées, nids d'oiseaux, etc.

**RAMONAGES:** Cheminées à feu de bois, inserts, cuisinières, poêles à bois ou charbons doivent être ramonés au moins une fois par an par un professionnel qualifié. (Selon fréquence d'utilisation.)

**PEINTURES SUR MENUISERIES EXTERIEURES :**

Le nettoyage régulier des peintures améliore la longévité des ouvrages.

La réflexion des peintures doit intervenir dès que l'on constate un début de détériorations. Être particulièrement attentif aux peintures sur les portes et fenêtres et sur les balcons. Vérifier leur état régulièrement.

Selon la nature des finitions, on peut recommander les périodicités suivantes :

- Laines et vernis : tous les ans
- peinture : tous les trois ou quatre ans

**FAÏENCE ET REVÈTEMENTS MURAUX**

Nettoyer

- Contrôlez les joints ciment entre carreaux.

Surveillez les joints souples d'étanchéité, notamment dans les douches, baignoires et toilettes.

**TERRASSES :**

S'assurer du bon fonctionnement des écoulements et des trop-pleins.

Vérifier régulièrement et enlever les feuilles, les herbes, et mousses.

Surveiller le bon écoulement et les vides pour les terrasses à dalles sur plots et garantir leur nivellement.

**MENUISERIES EXTERIEURES : PORTES, FENÊTRES, VOILETS.**

Tous les ans :

- Contrôle des pièces soumises à frottement et autres quincailleries (gonds, poignées, gâchettes, biellettes d'articulation, serrures, ferme-portes, portails...)
- Nettoyage des gorges et rainures des pièces d'appui.
- Débouchage des trous de bûche des pièces d'appui.
- Vérification des joints.

Merci de bien vouloir glisser ce coupon réponse dans une enveloppe affranchie, après l'avoir dument complété au recto, et d'y avoir joint votre règlement (exclusivement par chèque à l'ordre de OGBTP)

En cas d'utilisation d'enveloppe à fenêtre, tenir compte du positionnement de ce bulletin.

Nous traiterons votre commande sous huit jours.

O.G.B.T.P.  
6/14 rue la Pérouse  
75784 PARIS Cedex 16